



CONSEIL D'ECOLE n°2 du mardi 26 mars 2024

École élémentaire publique Simone Veil

18 Rue des écoles 35 630 VIGNOC

Tél : 07 50 55 63 20 / ecole.0351620W@ac-rennes.fr

Présents : M. Houitte (Maire), Mme Garnier (Adjointe aux affaires scolaires), M. Le Sage (adjoint), M. Daboulet (adjoint)

Mme Géraud (référente périscolaire/coordinatrice jeunesse), M. Olivier (représentant de la ligue 35)

M. Kelijian, Mme Le Bescond, Mme Gerber, Mme Chabouty, Mme Derrien, M. Monfort, Mme Gilles (Représentants des parents d'élèves)

Mme Sanquer-Paillard, Mme Brunel, Mme Le Duigou, Mme Guillou, Mme Leteuff (Enseignantes)

Mme Bodin (Directrice)

Mme Tarrow (DDEN)

Excusés : M. Guichoux (Inspecteur de la circonscription), M. Poullaouec (représentant des parents d'élèves), Mme Richard, M. Berthucat, M. Rolland, (enseignants)

Début du conseil d'école à 18h30.

Rappel du fonctionnement du conseil d'école.

La Municipalité a demandé la participation de M. Daboulet et de M. Le Sage, adjoints. Mme Bodin, la Directrice a accepté cette demande et les a donc invités.

Mme Tarrow, DDEN (Déléguée départementale de l'Éducation nationale) est également présente. Encore très récemment, l'école élémentaire n'avait pas de DDEN. Mme Tarrow est déjà DDEN pour l'école maternelle. Par souci d'équilibre, Mme Tarrow a été nommée par le DASEN (directeur académique des services de l'éducation nationale) DDEN de l'école élémentaire.

Le rôle du DDEN :

Si la pédagogie est le domaine exclusif des enseignants, les compétences du DDEN le placent en véritable partenaire bénévole, impartial et indépendant. Membre de droit du conseil d'école, il s'associe à l'équipe éducative pour promouvoir et défendre l'intérêt des élèves. Dans cette optique, il est attentif à la sécurité dans et autour de l'école, il peut donner son avis sur les bâtiments, le mobilier, la restauration. Le DDEN « veille au confort matériel et intellectuel des enfants et à ce titre, signale dans ses rapports destinés aux autorités publiques compétentes, ce qui lui paraît néfaste à l'accueil et à l'éducation des élèves » extrait de la charte du DDEN.

Pour permettre le bon déroulement du conseil dans le respect, Mme Bodin distribue la parole.

1. Questions des parents délégués sur le périscolaire.

Afin de libérer M. Olivier et Mme Géraud, les questions des parents délégués sur le périscolaire sont traitées en début de conseil.

-La cantine : *Qu'en est-il du changement de prestataire ? D'où vient l'augmentation du coût du repas ? Est-il possible d'avoir le prix réel, prix d'achat, la hauteur de la subvention ? Serait-il possible que des parents puissent y manger de façon régulière ?*

Réponse de la Municipalité : l'augmentation du prix des repas provient de l'augmentation du prix du prestataire mais également de l'augmentation du coût de fonctionnement de la cantine : énergie, personnel ...

Les parents délégués souhaitent connaître les coûts détaillés des postes budgétaires pour cantine et le montant de la subvention. La Municipalité ne souhaite pas les communiquer.

Concernant l'accueil de parents pour déjeuner, la Municipalité n'a pas statué mais n'y est pas favorable.

Question des parents : les enfants mangent-ils à leur faim ? Mme Géraud affirme que chaque enfant prend le temps de manger. Les agents sont attentifs à ce que chaque enfant mange.

Question des parents sur le tri des déchets organiques. Quel est le volume ?

Réponse de la Municipalité : Il n'y a pas de retour de Valcobreizh sur le poids des déchets organiques.

Il y a un projet d'intervention d'une nutritionniste d'ici la fin de l'année.

- L'aide aux devoirs : est-il possible de faire un point d'étape ?

Cette aide est proposée depuis quelques mois à la demande des parents.

Il y a 4 bénévoles le lundi, 4 bénévoles le jeudi.

La demande diminue, parfois il y a plus de bénévoles que d'enfants.

L'aide aux devoirs a lieu après un temps de pause après le goûter.

La Municipalité se questionne sur l'intérêt de continuer pour si peu d'enfants. La Municipalité demande explicitement lors de l'inscription à l'aide aux devoirs de laisser les enfants finir leur travail. Toutefois, le travail est parfois interrompu à la demande des parents lors de leur arrivée. Cela génère un sentiment de manque de respect du travail des bénévoles.

Une communication aux parents qui ont inscrit leur enfant à l'aide aux devoirs sera faite.

-Demande de justificatifs médicaux par le périscolaire : quelle est la légalité de cette demande ? Pourquoi il y a une différence avec le temps scolaire ?

Certaines familles inscrivent leur enfant à la cantine et finalement viennent les chercher sur le temps méridien. Ces familles demandent ensuite à se faire rembourser la cantine. La Municipalité a donc décidé de demander un justificatif.

La Municipalité précise que le problème se pose également avec les élèves non-inscrits qui restent à la cantine. Elle rappelle que les commandes sont faites en fonction du nombre d'inscrits.

Tout cela pose à la fois un problème financier et un problème logistique : Le cas d'un sur-nombre de repas commandés entraîne un surcoût supporté par la collectivité. A l'inverse, les jours où il n'y a pas assez de repas commandés, cela complique le service d'un repas complet pour tous les enfants.

Concernant les absences de dernière minute pour maladie, Mme la Directrice propose de communiquer avec le personnel de cantine pour prévenir des absences sur le tableau à l'entrée avant 10h. En effet, un enfant absent pour raison médicale à la cantine est aussi absent à l'école.

M. Olivier suggère d'appliquer le même procédé pour le centre de loisirs.

La Municipalité précise que la possibilité d'une attestation sur l'honneur sera discutée en commission scolaire pour les absences à la cantine.

Mme la Directrice remercie Madame Géraud, les agents d'entretien et les agents techniques pour la qualité de leur travail.

2. Année scolaire 2024-2025

a. Evolution des effectifs et historique – réponse à la mise en cause de l'école élémentaire

La fermeture de la classe en maternelle soulève des interrogations et des sous-entendus de la part de certains parents délégués : notamment, l'école élémentaire ne ferait pas correctement son travail. Des familles

décideraient donc de scolariser leur enfant en dehors de Vignoc. Selon ces rumeurs, l'école élémentaire serait donc responsable de la fermeture de la classe maternelle.

Suite à cette fermeture, un courrier de protestation des parents d'élèves délégués de maternelle a été envoyé au DASEN. Celui-ci a répondu et Mme la Directrice fait une lecture de sa réponse (document en pièce jointe). En résumé, les modes de calculs opérés pour déterminer les ouvertures et fermetures de classe sont effectués en fonction du nombre d'élèves moyen par classe au sein du département afin d'assurer une équité. Les calculs tiennent compte des ouvertures et des fermetures des postes d'enseignant au niveau départemental.

Mme la Directrice a eu un long entretien avec M. l'Inspecteur de la circonscription. Celui-ci souligne que ces sous-entendus infondés entretiennent une ambiance néfaste qui peut jouer sur le bien-être de l'équipe enseignante et donc des élèves. Il précise aussi qu'il n'est pas acceptable que des parents incriminent l'équipe enseignante.

Les Faits et l' historique :

Pour l'école élémentaire, Mme la Directrice a fait l'historique depuis 5 ans des départs pour convenance personnelle (hors déménagement) en cours d'année ou en fin d'année : cela fluctue entre 1 % et 2 % des effectifs par an.

Ensuite, certains parents délégués de maternelle auraient suggéré qu'au vu du nombre de naissances à Vignoc, il devrait avoir plus d'élèves scolarisés à l'école de Vignoc.

Pour rappel :

- L'école élémentaire est constituée de 5 à 7 classes depuis des années.

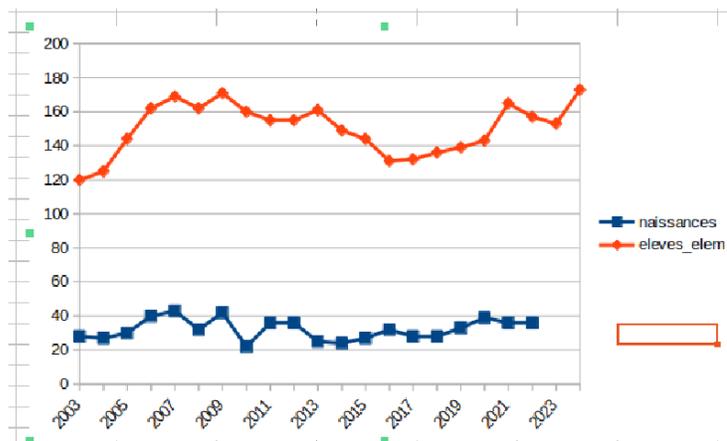
Dans le passé, il y a eu jusqu'à 171 élèves en élémentaire.

- L'école maternelle a eu 4 classes sauf depuis la rentrée 2020/2021 puisqu'une 5ème classe a été ouverte.

- Entre les deux écoles, il y a toujours un eu un différentiel de 2 ou 3 classes.

Les effectifs changent de façon cyclique.

Si l'on prend maintenant les effectifs des moins de 14 ans au niveau de la commune, voici quelques données (sources : INSEE et Mairie)



Taux de natalité :

2009-2014 : 17,8

2014-2020 : 14,8

Proportion des moins de 14 ans :

2009 : 28,7%

2020 : 26%

En conclusion : On constate une relative stabilité des naissances en valeur absolue (entre 20 et 40 naissances par an). Les effectifs de l'école élémentaire suivent globalement l'évolution des naissances. Les sous-entendus de certains parents sont donc bien infondés.

b. Effectifs de l'école élémentaire à la rentrée 2024 et locaux scolaires

A la rentrée 2024, les effectifs seront les suivants :

- CP : 36 prévus dont un élève bénéficiant d'une reconnaissance par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). Cet élève aura ponctuellement un accompagnant extérieur venant à l'école et aura donc besoin d'une salle pour travailler.
- CE1 : 36 dont 2 élèves bénéficiant d'une reconnaissance par la MDPH (dont un avec besoin d'une salle pour la venue d'accompagnant extérieur).
- CE2 : 40
- CM1 : 34 dont un élève avec des besoins d'accompagnements spécifiques dans le cadre d'une reconnaissance d'un TDAH (trouble déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité) et 2 élèves pour qui des PAP (plan d'accompagnement personnalisé) sont en cours d'élaboration.
- CM2 : 27 dont un élève bénéficiant d'une reconnaissance par la MDPH et 2 élèves avec des besoins d'accompagnements spécifiques dans le cadre d'une reconnaissance d'un TDAH

Au total 173 élèves prévus à la rentrée 2024 (+ 20 élèves par rapport à l'année 2023-2024).

Compte tenu des PPS (projet personnalisé de scolarisation) en cours pour certains enfants, des interventions de professionnels libéraux ont lieu sur les temps scolaires (exemple : ergothérapeute, psychomotricien...). Cela nécessite de pouvoir disposer d'un espace au sein de l'école.

L'école élémentaire manque de locaux si elle monte à plus de 6 classes. Pour rappel, la septième classe est actuellement dans un local en préfabriqué qui n'offre plus de bonnes conditions de scolarisation. Ce préfabriqué a été acheté pour l'ouverture d'une 7ème classe en 2007 et a été utilisé comme salle de classe jusqu'en 2015 (fermeture de la 7^e classe).

La 7ème classe a été rouverte en 2021.

M. Bertucat, excusé, a listé les éléments sur les conditions de travail dans le préfabriqué. Mme Le Duigou en fait la lecture : températures relevées jusqu'à 35°C, humidité, fuites, infiltrations d'eau, affaissement côté toilettes, nuisances sonores tant du fait des bruits extérieurs que de la mauvaise insonorisation. Les services techniques sont remerciés pour leurs interventions rapides quand il est possible de régler les problèmes constatés.

Au vu de la situation démographique de Vignoc, la 7ème classe est sans doute provisoire ; le besoin de locaux est donc temporaire. Le préfabriqué étant vétuste, il est important de trouver un autre local pour cette 7ème classe.

Certains parents délégués de maternelle suggèrent l'utilisation de la BCD de l'école élémentaire pour en faire une salle de classe. La mairie lors du dernier conseil d'école avait aussi demandé à l'équipe enseignante si cette option était possible. L'équipe enseignante s'est donnée le temps de la réflexion.

Ainsi en réponse, l'équipe enseignante précise l'utilisation des locaux en élémentaire :

- BCD/ salle polyvalente :

Sur 144 jours de classe, la salle BCD est utilisée 83 jours.

Elle est utilisée pour la musique, les bilans infirmiers, différents projets dont le projet oralité, l'informatique, les équipes éducatives (durant le temps scolaire), les projets sciences, les premiers secours, les décroisonnements, des ateliers, différentes réunions.

Elle est également utilisée pour les élèves bénéficiant d'une reconnaissance par la MDPH.

Elle est aussi une salle de stockage pour le matériel de sciences.

- Les ateliers :

Il y a un atelier entre les classes (pour 2 classes donc) servant pour les arts visuels, le stockage de matériel, les travaux en groupe.

- La salle des maîtres/photocopieurs/matériel pédagogique : Elle est petite pour 7 classes. Il n'est plus possible de s'y réunir ni d'y manger.

- La salle de motricité : le stockage est au maximum, l'école accueillant le matériel du périscolaire et associatif.

Sans BCD, l'avenir des projets est compromis et notamment celui du projet de web radio avec financement du CNR (en attente). Il est impossible de déplacer les projets et autres activités faites en BCD dans le préfabriqué (espace, insalubrité...).

Même si l'équipe enseignante n'a émis aucun avis sur une autre localisation de la classe 7, elle note que la 6ème salle de la nouvelle école maternelle ne sera pas utilisée en tant que salle de classe mais comme BCD, et que la 5^{ème} classe sera pour un moment sans classe.

Enfin, l'équipe enseignante fait aussi remarquer le ratio effectifs/nombre de salles des deux écoles à la rentrée 2024 est de :

- 173 élèves en élémentaire pour 7 salles (6 salles de classes + 1 BDC)
- 94 élèves en maternelle pour 6 salles (5 salles de classes + 1 BDC)

Lors de son échange avec Mme la Directrice, M. l'Inspecteur a rappelé que c'est M. le Maire qui affecte le bâti comme il le souhaite.

Il y a 2 possibilités de localisation pour la 7ème classe d'élémentaire : dans la nouvelle école maternelle ou dans l'ancienne école maternelle.

Au niveau de la responsabilité, la salle de classe deviendrait une « enclave » de l'élémentaire. La responsabilité juridique de cette classe serait attribuée à Mme le Directrice de l'élémentaire.

M. l'Inspecteur insiste sur le fait qu'il faut réfléchir en terme de groupe scolaire.

L'évaluation d'école soulignait la qualité des projets en élémentaire comme en maternelle.

Elle soulignait aussi la nécessité de créer plus de liaison entre les deux écoles.

M. l'Inspecteur suggère que la présence d'une classe de cycle 3 dans la nouvelle école maternelle ne serait pas un non-sens. Une liaison cycle 3/GS apporterait un plus à tous les élèves, grands comme petits, sur la coopération et la prise en compte de l'autre.

D'autre part, l'équipe enseignante de maternelle a évoqué une éventuelle « classe passerelle » : il s'agirait d'accueillir des enfants de moins de 2 ans, en partenariat avec les crèches et les assistantes maternelles. Mme Derrien, assistante maternelle de profession n'en n'a pas entendu parler. De plus, Mme Gilles précise qu'une classe passerelle n'est pas adaptée à la population vignocoise. Quoiqu'il en soit, une convention serait nécessaire pour que ce projet soit validé.

La réflexion et la concertation sont nécessaires.

Mme la Directrice propose que l'équipe élémentaire rencontre l'équipe de la maternelle. M. le Directeur de l'école maternelle est tout à fait à l'écoute.

Il faut prendre le temps de la réflexion avec l'équipe maternelle dont la composition est susceptible d'évoluer l'année prochaine. Mme la Directrice précise que l'équipe élémentaire sera stable l'an prochain.

Suite à ces informations et échanges, M. Le Maire intervient sur la localisation de la 7ème classe.

M. le Maire, en accord avec son équipe municipale, annonce avoir pris la décision de mettre la salle 4 de la nouvelle école maternelle à disposition de l'école élémentaire. La classe 7 sera utilisée pour l'usage de la mairie.

Enfin, pour clarifier la situation avec les parents délégués de maternelle, M. l'Inspecteur donne la possibilité à Mme la Directrice, à son initiative, de réunir les parents d'élèves délégués de la maternelle et de l'élémentaire.

3. Budget 2024

Pour rappel, les demandes du budget 2023 concernaient majoritairement la dotation en matériel informatique. La Mairie avait dit attendre une subvention pour financer les besoins en informatique.

Sur le budget 2023, il y avait un reliquat de 5000€. Trois ordinateurs portables (au lieu d'un demandé pour la classe 5) ont été achetés sur conseil de l'entreprise qui gère le parc informatique, pour un montant de 4000€. Il reste donc un reliquat de 1000€. Concernant la subvention informatique, elle a été accordée pour la maternelle mais refusée pour l'élémentaire. On ne peut pas cumuler deux subventions. La mairie insiste sur la difficulté à obtenir à l'heure actuelle des subventions.

Les demandes de l'école élémentaire pour le budget 2024 sont les mêmes que pour le budget 2023 :

- Pour la partie fonctionnement : même montant demandé.
- Pour la partie investissement, classe mobile, 2 tableaux interactifs, du mobilier (tables et chaises). Cette dernière demande n'est pas prioritaire.
- 30€ par élève pour les sorties pédagogiques.
- Une demande de budget pour emmener 4 classes à la piscine.

M. Daboudet annonce que 12000€ seront alloués pour l'informatique au prochain budget.

4. Travaux et sécurité

- Stationnement autour de l'école :

Le voisinage est dérangé par les stationnements anarchiques lors du dépôt des enfants matin, midi et soir.

- Fin des travaux de voiries :

La commission voirie annonce la fermeture du parking derrière l'école. Il y aura des places uniquement pour les enseignants, avec une barrière. Les travaux auront lieu courant juin/juillet.

- Fin des travaux école maternelle :

La rentrée dans la nouvelle école se fera certainement après les vacances de novembre.

- Travaux à prévoir en élémentaire :

Huisseries (serrures, isolation), occultations extérieures, bardage qui s'abîme, cour végétalisée.

Une grande partie du parc informatique ne fonctionne plus (Le TBI de la classe 5 dysfonctionne, ordinateurs de la BCD). Seul le matériel acheté après 2019 fonctionne.

M. Le Sage annonce que l'aménagement de la cour en élémentaire est prévue pour 2025.

Le plan vigipirate - PPMS (nouveau)

L'exercice « alerte intrusion » a montré le besoin de filtres occultants pour ne pas être vus de l'extérieur une fois cachés dans le couloir.

Il y a de nouveaux documents pour un nouveau PPMS. Un point est à refaire avec la gendarmerie. La mise en service de la nouvelle école sera l'occasion de faire ce point.

5. Coopérative scolaire: situation actuelle, dépenses, perspectives

Les dépenses sont conformes aux projets.

À ce jour, 519€ ont été récoltés grâce aux ventes de gâteaux.

Les familles ont donné 1651€ à la coopérative scolaire (participation volontaire des familles).

6. Projet d'école: les différentes actions dans les classes

Améliorer le vivre ensemble par la coopération

- Pour toute l'école

Projet sur l'oralisation et les contes et production d'écrits

- Selon les classes

Parcours artistique des élèves:

- CM1/CM2 : classe orchestre chaque mardi (Projet global autour de la pratique instrumentale)
- CP, CP/CE1 et CE1 : Chorale avec une intervenante de l'EMI.
- CE2 et CE1/CE2 : Opéra : visite et spectacle
- CP, CP/CE1, CE1/CE2 et CE1 : Spectacle « la Reverdie » au théâtre Guy Ropartz

Rencontres avec d'autres classes du département sur les projets OCCE :

Théâtre : CP, CP/CE1, CE2, CE1/CE2

Etamine (projet d'écriture) : CP, CE1, CE1/CE2

Danse : CE1/CE2 et CE2

Sciences :

- CM1/CM2 et CM1 : 5 séances autour des gestes éco-citoyens, l'électricité, le climat et l'effet de serre, proposées par SDE 35

Éducation civique

Formation aux premiers secours pour les CM1/CM2 et CM1.

E.P.S

Balle au pied pour les CP/CE1 et CE1 le vendredi et le lundi (10 séances).

Athlétisme pour les CM1 et CM1/CM2 : 5 séances + rencontre finale.

8. Questions des parents :

La plupart des questions ont eu des réponses en début ou en cours de Conseil d'École.

-Les travaux de l'école maternelle : *Comment vont s'organiser les entrées des deux écoles ? Zone d'entrée ? Le stationnement ? La circulation ?*

Réponse de la Municipalité : *une zone piétonne est prévue entre les deux écoles, avec gazon.*

- La piscine : *la mairie peut-elle à titre exceptionnel permettre à deux niveaux de bénéficier de l'activité piscine ? (permettant ainsi au CM2 d'en bénéficier)*

Réponse de la Municipalité : *Il y aura un financement pour un seul niveau de classe pour la rentrée 2024.*

- La cantine : *Qu'en est-il du changement de prestataire ? D'où vient l'augmentation du coût du repas? Est-il possible d'avoir le prix réel, prix d'achat, la hauteur de la subvention ? Serait-il possible que des parents puissent y manger de façon régulière ?*

Voir ci-dessus.

- Demande de justificatifs médicaux par le périscolaire : *quelle est la légalité de cette demande ? Pourquoi il y a une différence avec le temps scolaire ?*

Voir ci-dessus.

- Budget : *qu'en est-il des demandes des subventions pour l'informatique ?*

Voir ci-dessus.

- La Classe 7 : *quelle proposition pour l'année 2024 ?*

Voir ci-dessus.

- L'agrandissement de la cour : *quelle proposition ?*

Voir ci-dessus.

- L'aide aux devoirs : *est-il possible de faire un point d'étape ?*

Voir ci-dessus.

Fin du conseil 20h45.

La directrice : Mme Bodin

**Secrétaires: Mme Guillou, Mme Sanquer-Paillard
Mme Chabouty et Mme Le Bescond**